

**Communication**

Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 58 631 00 00  
[communications@snb.ch](mailto:communications@snb.ch)

Zurich, le 25 avril 2024

---

## **Rapport intermédiaire de la Banque nationale suisse au 31 mars 2024**

### **La Banque nationale suisse enregistre un bénéfice de 58,8 milliards de francs au premier trimestre 2024.**

Le bénéfice réalisé sur les positions en monnaies étrangères s'est élevé à 52,4 milliards de francs. Le stock d'or a généré une plus-value de 8,9 milliards de francs. Les positions en francs ont enregistré une perte de 2,4 milliards de francs.

Le résultat de la Banque nationale dépend principalement de l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux. C'est pourquoi de fortes fluctuations sont la règle, et il n'est que difficilement possible d'en tirer des conclusions pour le résultat de l'exercice en cours.

### **Bénéfice sur les positions en monnaies étrangères**

Les positions en monnaies étrangères ont dégagé un bénéfice de 52,4 milliards de francs.

Le produit des intérêts s'est élevé à 2,8 milliards de francs, celui des dividendes, à 0,6 milliard, et les charges d'intérêts ont atteint 0,3 milliard. Une perte de cours de 4 milliards de francs a été enregistrée sur les titres porteurs d'intérêt et des instruments sur taux d'intérêt, tandis qu'un gain de cours de 15,3 milliards de francs a été réalisé sur les titres de participation et les instruments de participation. De leur côté, les gains de change se sont élevés à 38 milliards de francs.

### **Plus-value sur le stock d'or**

Le stock d'or, dont le volume n'a pas changé, a généré une plus-value de 8,9 milliards de francs. Fin mars 2024, le prix du kilogramme d'or s'élevait à 64 188 francs (fin 2023: 55 593 francs).

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

## **Perte sur les positions en francs**

Les positions en francs ont enregistré une perte de 2,4 milliards de francs

Ce montant se compose principalement des intérêts appliqués aux avoirs à vue en comptes de virement (2 milliards). Les opérations destinées à résorber des liquidités ont entraîné des charges d'intérêts de 0,6 milliard de francs. La BNS résorbe des liquidités en concluant des pensions de titres et en émettant ses propres titres de créance. Le produit des intérêts des prêts gagés s'est élevé à 0,2 milliard de francs.

## **Provision pour réserves monétaires**

Au 31 mars 2024, la BNS a réalisé un bénéfice de 58,8 milliards de francs, avant l'attribution à la provision pour réserves monétaires.

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale est tenue de constituer des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Le montant de la dotation effectuée pour l'exercice en cours sera fixé en fin d'année.

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

## Compte de résultat pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024<sup>1</sup>

En millions de francs

	Voir chiffre	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Variation
Résultat sur l'or		8 938,5	4 348,5	+ 4 590,0
Résultat sur les positions en monnaies étrangères	1	52 401,1	24 244,2	+ 28 156,9
Résultat sur les positions en francs	2	- 2 420,7	- 1 551,8	- 868,9
Autres résultats		2,0	- 0,3	+ 2,3
<b>Résultat brut</b>		<b>58 921,0</b>	<b>27 040,7</b>	<b>+ 31 880,3</b>
Charges afférentes aux billets de banque		- 7,8	- 7,8	0,0
Charges de personnel		- 51,6	- 49,8	- 1,8
Autres charges d'exploitation		- 48,6	- 48,1	- 0,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles		- 8,1	- 9,0	+ 0,9
<b>Résultat intermédiaire</b>		<b>58 804,8</b>	<b>26 926,0</b>	<b>+ 31 878,8</b>

1 Non audité. L'organe de révision externe vérifie uniquement les comptes annuels.

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

## Bilan au 31 mars 2024<sup>1</sup>

### Actif

En millions de francs

	31.03.2024	31.12.2023	Variation
Or	66 756,2	57 817,7	+ 8 938,5
Placements de devises <sup>2</sup>	741 202,0	677 395,8	+ 63 806,2
Position de réserve au FMI	1 914,0	1 885,2	+ 28,8
Moyens de paiement internationaux	11 073,5	10 901,8	+ 171,7
Crédits d'aide monétaire	1 371,8	745,3	+ 626,5
Créances en francs résultant de pensions de titres	–	–	–
Titres en francs	3 867,0	3 852,3	+ 14,7
Prêts gagés	20 864,8	40 306,5	– 19 441,7
Immobilisations corporelles	441,4	450,6	– 9,2
Participations	131,7	130,4	+ 1,3
Autres actifs	980,8	1 158,6	– 177,8
<b>Total</b>	<b>848 603,1</b>	<b>794 644,1</b>	<b>+ 53 959,0</b>

1 Non audité. L'organe de révision externe vérifie uniquement les comptes annuels.

2 Au 31 mars 2024, ce poste comprend les avoirs à vue résultant de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises à hauteur de 25,6 milliards de francs (contre 22,8 milliards au 31.12.2023). Les engagements correspondants sont portés au passif du bilan sous *Engagements en monnaies étrangères*, entraînant un accroissement du bilan.

## Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

**Passif**

En millions de francs

	31.03.2024	31.12.2023	Variation
Billets de banque en circulation	74 163,9	76 321,4	-2 157,5
Comptes de virement des banques résidentes	440 552,9	449 439,5	-8 886,6
Engagements envers la Confédération	11 568,3	15 398,3	-3 830,0
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes	1 817,8	5 944,8	-4 127,0
Autres engagements à vue	1 859,6	2 142,6	-283,0
Engagements en francs résultant de pensions de titres	75 962,0	61 667,8	+ 14 294,2
Propres titres de créance	83 778,7	86 699,7	-2 921,0
Engagements en monnaies étrangères	25 584,0	22 858,5	+ 2 725,5
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	10 570,6	10 100,5	+ 470,1
Autres passifs	1 356,6	1 487,1	- 130,5
<b>Fonds propres</b>			
Provision pour réserves monétaires <sup>1,2</sup>	105 247,0	105 247,0	-
Capital	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures <sup>1,3</sup>	-39 504,0	-39 504,0	-
Résultat de l'exercice 2023	-3 184,1	-3 184,1	-
Résultat intermédiaire	58 804,8		+ 58 804,8
<b>Total des fonds propres</b>	<b>121 388,7</b>	<b>62 583,9</b>	<b>+ 58 804,8</b>
<b>Total</b>	<b>848 603,1</b>	<b>794 644,1</b>	<b>+ 53 959,0</b>

1 Avant affectation du bénéfice (voir *Rapport de gestion 2023*, page 182).

2 La provision pour réserves monétaires est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice (après l'Assemblée générale du 26 avril 2024). Elle atteint 115,8 milliards après la dotation de 10,5 milliards de francs au titre de l'exercice 2023.

3 La réserve pour distributions futures ne varie qu'une fois par an, dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Elle s'établit à -53,2 milliards de francs après l'affectation du bénéfice de l'exercice 2023.

## Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

## Tableau condensé de variation des fonds propres

En millions de francs

	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023
<b>Fonds propres en début de période<sup>1</sup></b>	<b>62 583,9</b>	<b>65 768,0</b>
Versement d'un dividende aux actionnaires <sup>2</sup>	–	–
Distribution à la Confédération et aux cantons <sup>2</sup>	–	–
Résultat intermédiaire	58 804,8	26 926,0
<b>Fonds propres en fin de période</b>	<b>121 388,7</b>	<b>92 694,0</b>

1 Les fonds propres en début de période se composent du capital, de la provision pour réserves monétaires, de la réserve pour distributions futures et du résultat annuel.

2 Les versements relatifs au dividende et à la distribution du bénéfice interviennent normalement au deuxième trimestre de l'année. Toutefois, en raison de la perte portée au bilan au 31 décembre 2023, aucun versement ne sera effectué en 2024.

## Cours de conversion et prix de l'or

	31.03.2024 En francs	31.12.2023 En francs	2024 Variation En %	31.03.2023 En francs	31.12.2022 En francs	2023 Variation En %
1 euro	0,9740	0,9276	+ 5,0	0,9944	0,9860	+ 0,9
1 dollar des États-Unis	0,9017	0,8382	+ 7,6	0,9129	0,9223	– 1,0
100 yens	0,5963	0,5923	+ 0,7	0,6863	0,6998	– 1,9
1 livre sterling	1,1395	1,0674	+ 6,8	1,1311	1,1140	+ 1,5
1 dollar canadien	0,6655	0,6338	+ 5,0	0,6746	0,6810	– 0,9
1 kg d'or	64 188,06	55 593,39	+ 15,5	58 122,33	53 941,10	+ 7,8

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

## Annexe

### Principes de comptabilisation et d'évaluation

La Banque nationale suisse est une société anonyme régie par une loi spéciale. Elle a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Le présent rapport intermédiaire a été établi en conformité avec les dispositions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO), ainsi qu'avec les principes d'établissement des comptes figurant dans l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023. Il donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes), sauf si une disposition dérogatoire a été définie. Ils s'en écartent lorsque ces recommandations entrent en contradiction avec la LBN ou lorsqu'il s'agit de tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale. Ainsi, en dérogation aux Swiss GAAP RPC, la Banque nationale n'a pas dressé de tableau des flux de trésorerie. La structure et la dénomination des postes du bilan et du compte de résultat prennent en considération les particularités de l'activité de banque centrale.

Par rapport aux comptes annuels clos au 31 décembre 2023, les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont subi aucune modification.

Le rapport intermédiaire de la Banque nationale suisse au 31 mars 2024 est établi selon la Swiss GAAP RPC 31; certaines informations sont présentées sous forme condensée.

La Swiss GAAP RPC 31 requiert l'indication du résultat par action. Cette information n'étant pas pertinente pour la Banque nationale au regard des dispositions légales spéciales qui la régissent, le résultat par action n'est pas mentionné. C'est la LBN qui définit les droits des actionnaires de la Banque. Le dividende versé y est notamment limité à 6% au plus du capital (soit au maximum 15 francs par action d'une valeur nominale de 250 francs). Le solde du bénéfice distribuable revient ensuite pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Le résultat par action n'est donc pas mentionné ici.

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

## Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

### Chiffre 1: Résultat sur les positions en monnaies étrangères

Ventilation selon la provenance, en millions de francs

	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Variation
Placements de devises	52 202,6	24 229,3	+ 27 973,3
Position de réserve au FMI	102,7	8,6	+ 94,1
Moyens de paiement internationaux	37,8	2,0	+ 35,8
Crédits d'aide monétaire	58,1	4,3	+ 53,8
<b>Total</b>	<b>52 401,1</b>	<b>24 244,2</b>	<b>+ 28 156,9</b>

Ventilation selon le type, en millions de francs

	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Variation
Produit des intérêts	2 770,0	2 513,7	+ 256,3
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-4 016,8	8 454,4	-12 471,2
Charges d'intérêts	-267,1	-268,2	+ 1,1
Produit des dividendes	613,2	871,4	-258,2
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	15 308,2	14 703,4	+ 604,8
Gains/pertes de change	38 003,0	-2 021,1	+40 024,1
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-9,3	-9,4	+ 0,1
<b>Total</b>	<b>52 401,1</b>	<b>24 244,2</b>	<b>+ 28 156,9</b>

## Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

**Chiffre 2: Résultat sur les positions en francs****Ventilation selon la provenance**, en millions de francs

	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Variation
Comptes de virement	- 1 955,8	- 1 337,3	- 618,5
Titres en francs	13,6	53,7	- 40,1
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-	2,5	- 2,5
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	- 295,5	- 162,4	- 133,1
Prêts gagés <sup>1</sup>	168,3	160,7	+ 7,6
Engagements envers la Confédération	- 45,3	- 24,4	- 20,9
Propres titres de créance	- 304,7	- 242,6	- 62,1
Autres positions en francs	- 1,4	- 1,8	+ 0,4
<b>Total</b>	<b>- 2 420,7</b>	<b>- 1 551,8</b>	<b>- 868,9</b>

**Ventilation selon le type**, en millions de francs

	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Variation
Produit des intérêts <sup>1</sup>	178,3	172,2	+ 6,1
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	7,2	49,2	- 42,0
Charges d'intérêts	- 2 602,7	- 1 768,6	- 834,1
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	- 3,5	- 4,6	+ 1,1
<b>Total</b>	<b>- 2 420,7</b>	<b>- 1 551,8</b>	<b>- 868,9</b>

<sup>1</sup> En 2023, ce poste comprenait aussi le produit des intérêts des prêts fondés sur le droit de nécessité (voir *Rapport de gestion*, page 187).